

Secrétariat général aux affaires départementales Mission politique de la ville

Auxerre, le 2 octobre 2024

Préfet de l'Yonne

à

Messieurs les maires, Présidents des établissements publics de coopération intercommunal

Objet: appel à projet politique de la ville — cadrage pour l'année 2025 **PJ:** 5

Le 16 septembre dernier, nous avons signé au cours d'une séquence commune les 4 contrats « Engagements quartiers 2030 » qui traduisent notre volonté d'action en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et de leurs habitants.

Ces contrats visent ainsi à réduire les inégalités entre les territoires en mobilisant des crédits spécifiques au bénéfice des habitants des quartiers les plus fragiles, en complément des crédits de droit commun.

Chaque année, à travers les crédits spécifiques de la politique de la ville, l'État mobilise des moyens financiers pour soutenir des actions qui s'inscrivent dans les objectifs et priorités fixées par l'État et déclinées dans les contrats « Engagement Quartiers 2030 ».

Les actions qu'il est possible de financer s'inscriront dans l'un des axes stratégiques suivants :

- la jeunesse et l'éducation ;
- l'emploi et le développement économique ;
- la santé et l'accès aux soins ;
- l'amélioration du cadre de vie.

En outre, quelle que soit la nature ou l'axe de l'action proposée par les porteurs de projets, des **priorités transversales s'imposent** et constituent des critères d'instruction à part entière :

- lutte contre les discriminations
- égalité femmes-hommes ;
- intégration des populations vulnérables;
- accès aux droits et l'inclusion numérique;
- prévention de la pauvreté.

Vous trouverez en pièces jointes le détail des actions qu'il est possible de présenter (annexe 1) et les critères d'éligibilité (annexe 2).

Le dépôt des dossiers s'effectuera en ligne via la plateforme DAUPHIN sur le millésime 2025 et dans la subvention d'exploitation « 89-Etat-Politique-Ville ». La clôture du dépôt des dossiers de demande (Programme de réussite éducative inclus) est fixée au 16 décembre 2024 au plus tard.

Une fiche comportant l'adresse de connexion ainsi que le mode opératoire visant à vous accompagner dans le dépôt des dossiers est jointe en annexe (annexe 3).

Comme pour toutes les actions financées par l'État, les associations soutenues devront obligatoirement s'engager :

- à promouvoir et faire respecter les valeurs de la République du Contrat d'engagement républicain que vous trouverez en pièce-jointe et en informer leurs membres par tout moyen (affichage dans les locaux, mise en ligne sur le site Internet...) : tout manquement à ces principes conduira à la dénonciation de la subvention et à son reversement au Trésor Public ; le contrat d'engagement républicain (annexe 4) doit être complété, signé et retourné avec l'appel à projet ;
- à intégrer, dans tous les documents promotionnels et de communication de l'action financée (affiches, flyers, programmes, site Internet...), le logotype de la préfecture de l'Yonne pour que les financements de l'État soient portés à la connaissance des bénéficiaires et du grand public.

Je vous rappelle que l'étude d'une demande de renouvellement de subventions pour l'année 2025 est conditionnée par la présentation du bilan intermédiaire qualitatif et financier (annexe 5) des actions réalisées en 2024 à déposer sur la plateforme Dauphin.

Les bilans définitifs devront quant à eux être impérativement saisis sur la plateforme DAUPHIN à partir du premier trimestre 2024 et au plus tard le 30 juin 2025. Le non-respect de ces engagements donnera lieu à un ordre de reversement de la subvention.

J'appelle particulièrement votre attention sur le fait que les dossiers incomplets, non signés et/ou non accompagnés des documents nécessaires, ne seront pas instruits.

Je tiens à vous remercier, ainsi que l'ensemble des partenaires, pour votre mobilisation en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Mes services restent disponibles pour vous accompagner dans ces démarches ou pour toute question éventuelle relative au dépôt des dossiers en ligne.

Pour le préfet, La sous-préfète, Secrétaire générale,

Pauline GIRARDOT

Copie : Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Sens